



Demande de garde

Par Nounoute24

Bonjour,

Nous sommes ensemble avec mon conjoint depuis un peu plus d'un an, il a un petit de 4 ans qui est en garde alternée du vendredi au vendredi, avec qui ça se passe très bien.

Nous souhaiterions demander la garde exclusive car nous avons remarqué des malaises de la part du petit (pleurs les mercredis et jeudis soirs et refus d'aller à l'école le vendredi car il ne veut pas aller chez sa mère). Nous avons également remarqué une négligence au niveau de l'hygiène de vie du petit (oreilles toujours sales, cheveux pleins de croutes de crasse car il nous a dit que sa mère ne voulait pas lui laver, les ongles jamais coupés et sales, vêtements ou trop grands ou trop petits, chaussures abîmées, régime alimentaire basé sur des frites, des pommes noisette et de la semoule, il a réclamé plusieurs fois des légumes à sa mère qui a refusé prétextant que ce n'était pas la saison).

Et à plusieurs reprises il nous a avoué qu'il était triste car sa mère disait des choses méchantes sur nous, et ce vendredi il a dit à son père qu'il n'était pas gentil car il ne voulait plus parler à sa mère et qu'il n'était plus amoureux d'elle, qu'il était méchant car il ne voulait pas lui donner des sous (mon conjoint paye tous les frais alors que d'après le jugement tous les frais liés au Petit doivent être partagés en deux, et les seuls sous qui doivent être donnés par rapport à la maison mais ça c'est le notaire et la banque qui décide et non nous), il nous a réclamé une photo d'elle qu'elle a mis dans son sac et une peluche qu'elle a parfumé avec son parfum chose qu'il ne nous a jamais réclamé. Sa mère avait envoyé un message en disant qu'il ne supportait pas la garde alternée car chez elle il fait des crises et des caprices pour nous voir car on lui manque, il ne fait pas ça du tout chez nous, il ne nous parle jamais de sa mère, à part quand on le fâche pour nous dire que chez sa mère il fait ce qu'il veut et que quand il n'est pas sage il a des bonbons pour se calmer. Je passe tous les détails, mais nous souhaiterions savoir si vous pensez qu'on pourra récupérer la garde ou si c'est une cause perdue ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Vos arguments sont de valeurs assez inégales.

Si l'enfant est négligé en garde alternée... ceci peut se retourner contre vous.

Et les crises qu'il fait ou ne fait pas peuvent être manipulées.

Et surtout ne faites pas croire à cet enfant qu'il peut décider.

Prenez conseil auprès d'un avocat.

Nb ce n'est pas votre conjoint si vous n'êtes pas mariés.

Par Nounoute24

Bonsoir, mon concubin si vous préférez il n'y a pas d'importance.

Pourquoi les arguments sont inégales ?

Il est négligé quand il est chez sa mère justement, nous devons toujours tout rattraper, le guérir toutes les semaines, on le rend à sa mère généralement plus malade on le récupère la semaine d'après il l'est de nouveau, on le nettoie comme il faut, on lui coupe les ongles enfin toutes les choses qui doivent être faites naturellement chez des enfants, contrairement à sa mère qui dit clairement au petit qu'elle n'a pas envie.

Chez nous ce n'est pas lui qui commande il a un cadre que nous pensons juste (aucun parent n'est parfait mais nous faisons de notre mieux), on ne cède pas à ses caprices par des bonbons ou des jouets, on favorise surtout la communication.

Comment ça manipulées ?

On a commencé une thérapie chez une psy, on attend le résultat des séances avant de reprendre rdv avec l'avocate.

Par jpgroussard

Bonjour Nounoute,

si vous lisez tous les messages du chapitre "Divorces - Garde des enfants" vous allez constater que le votre est, malheureusement, plus que banal. Les nouvelles concubines du père qui s'inquiètent (à cause de la mère) pour un gamin ou les mères qui s'inquiètent (à cause de la nouvelle concubine du père) sont légions.

Et toujours malheureusement, il n'y a rien à faire à part d'avoir de la patience et ?uvrer avec votre nouveau chéri pour le bien-être de ce gamin. Vous connaissiez à l'avance la situation du père, vous avez choisi toute seule votre chemin.

Courage !

Par Nounoute24

Bonjour, merci pour votre réponse.

Je prends des renseignements pour son père, bien sûr que je m'inquiète pour le petit mais c'est son père qui souhaite demander la garde, sa mère ne s'inquiète pas pour lui vis à vis de moi, elle essaye juste de retourner le petit contre son père, ce que malheureusement j'ai vécu avec mon père étant petite, psychologiquement il m'a détruite et je l'ai fait subir à ma mère qui n'y était pour rien et qui a souffert, là c'est son père qui souffre et le petit est complètement perdu. Nous ne savions pas que la situation allait évoluer comme ça car jusqu'à ce que sa mère rencontre quelqu'un, tout se passait très bien, dès lors où elle s'est mise avec ce monsieur, elle a laissé de côté le petit (exemple : elle nous le déposer plus tôt car elle partait en vacances ou en week-end avec lui, ou le petit nous disait que chez elle il n'avait pas le droit de parler car elle parlait avec son amoureux) elle a déjà eu plusieurs personnes et le petit en est perturbé aussi.

Nous allons tout faire pour qu'il se sente le mieux possible mais à chaque fois qu'il repart chez sa mère nous devons toujours recommencer à le consoler ou à atténuer son mal être et c'est dur pour nous pour le voir malheureux, il n'a pas à subir ça a 4 ans..

Par kang74

Bonjour

Qu'en pense le professionnel qui le suit, de son comportement ?

Car, je suppose, que le père ou la mère en ont parlé à son medecin, pour être dirigé vers un professionnel .

Pareil pour les croutes grasses sur le crane .

Avant de pointer du doigt la mère, peut être voir un medecin, comme tout père qui s'inquiète du comportement de son enfant et se renseigne tant pour les croutes grasses (qui peuvent être normales) pour ce que vous appelez des oreilles sales(ou il est déconseillé d'utiliser un coton tige) ?

les seuls sous qui doit mon conjoint c'est par rapport à la maison mais ça c'est le notaire et la banque qui décide et non nous),

Si votre compagnon (vous êtes mariés ?) habite seul le bien commun, il doit bien , depuis qu'il profite seul du bien commun, une indemnité d'occupation : le notaire ne décide de rien , il fait un acte, la banque décide si votre compagnon veut acheter la part de son ex, si elle lui prête l'argent pour qu'il assume seul la soulte + le crédit + les frais de notaire .

Un rendez vous et hop! il sait .

Depuis la séparation, la banque a eu le temps de donner son avis à ce sujet et c'est bien UNIQUEMENT votre compagnon qui peut la solliciter : son ex attend donc bien après lui et pendant ce temps il lui doit bien de l'argent s'il habite le bien commun .

Je ne vois pas bien dans le contexte ce qui motiverait une garde exclusive .

Mais le père peut proposer à la mère une médiation pour parler des problèmes de leur enfant, oui, pour exposer cette proposition même si, s'il doit beaucoup d'argent,s'il la fait patienter pour acheter pour rien , donc la met en difficulté financière, le dialogue soit moins facile .

Par yapasdequoi

L'enfant à 4 ans amplifie votre inquiétude, vous poserez la question au psy....

Si l'enfant est maltraité, il faut le signaler aux services sociaux. Une enquête aura lieu chez les 2 parents. Parfois c'est très pénible pour tout le monde.

Et si vous voulez saisir le juge, prenez un avocat. Si la garde partagée n'est plus possible, la résidence sera décidée par le juge chez l'un ou chez l'autre des parents. Rien ne dit que ce sera chez vous.

Par Nounoute24

Réponse à Kang74:

C'est l'avocate qui a conseillé la thérapie pour appuyer la demande de garde.

Pour les croutes son père les enlève le vendredi soir en nettoyant bien ses cheveux et refait un lavage dans la semaine, quand il repart chez sa mère il n'y a plus rien et quand il revient c'est reparti et quand on lui demande si à laver ses cheveux il nous dit que non que sa mère n'a pas envie de lui laver. Pour les oreilles, elles sont toujours pleines de cérumen et de terre, pareil il dit que sa mère ne veut pas lui laver les oreilles car elle n'a pas envie, donc on ne dit rien et on acquiesce pour éviter justement de dire quoique ce soit par rapport à sa mère, nous ne parlons jamais d'elle quand le petit est là.

Ensuite pour la maison tout le dossier est fait, mon concubint a fait le nécessaire car nous voulons faire des travaux mais non ne voulons pas que la plus value revienne à la mère donc nous sommes également bloqués (elle récupère déjà une plus value par rapport aux travaux de rafraîchissement fais par le père sur la soulte, elle est bien inscrite à la banque sur le crédit mais n'a jamais participé aux frais et donc ne participe pas non plus depuis son départ) le père a déjà contacté à plusieurs reprises la banque qui dit toujours que le dossier est en attente, l'acte a également été pris en charge à l'automne par le notaire à la demande de mon concubin (demandé faite au printemps), l'avocat n'arrivait pas non plus à faire avancer les choses. De plus oui il doit la soulte, l'argent est prêt et attend sur un compte mais tant que rien n'est signé, il ne lui donne pas ce qui est normal, or madame a un salaire plus important que lui et a réussi grâce à des connaissances à avoir un logement social et touche des APL, elle ne participe pas aux frais liés à la scolarité, ni aux frais supplémentaires concernant le petit.

Le dialogue n'est pas possible car après plusieurs tentatives, ce qu'il en résulte c'est que c'est là faute du petit, c'est lui qui gère mal la situation (je ne pense pas qu'on puisse accuser un enfant de 4 ans des problèmes qu'il y a entre les parents).

Réponse à yapasdequoi :

La psy nous a dit d'attendre un peu de séances afin de rendre son verdict, elle joue beaucoup avec lui pour le moment pour le mettre en confiance et observe sa façon de faire.

L'avocate nous a conseillé également de faire appel aux services sociaux, mais comme vous dites ça risque d'être pénible pour les deux parties mais est ce que ça ne serait pas un mal pour un bien, nous hésitons par peur de voir le petit perturbé.

Son père sait qu'il peut ne pas récupérer la garde mais sa mère ne demandera pas la garde exclusive comme elle l'a déjà dit elle n'a pas le temps, et elle ne l'a jamais demandé.

Par Isadore

Bonjour,

[url=L'avocate nous a conseillé également de faire appel aux services sociaux, mais comme vous dites ça risque d'être pénible pour les deux parties mais est ce que ça ne serait pas un mal pour un bien, nous hésitons par peur de voir le petit perturbé.]L'avocate nous a conseillé également de faire appel aux services sociaux, mais comme vous dites ça risque d'être pénible pour les deux parties mais est ce que ça ne serait pas un mal pour un bien, nous hésitons par peur de voir le petit perturbé. [/url]

Le père veut demander la résidence principale avec des faits difficiles à prouver. Vous pourriez faire faire un constat sur l'état dans lequel vous le récupérez, mais vous ne pouvez pas fournir de preuves concernant ses conditions de vie chez sa mère. Un enfant de quatre ans est jeune et influençable, ça ne suffira pas devant un juge.

Le personnel de l'école qui voit arriver l'enfant non lavé ne dit rien ?

L'argument des vêtements trop grands ou des chaussures abîmées n'est pas pertinent, sauf si la mère est riche. Ça veut simplement dire qu'il faudrait que le père verse une pension alimentaire ou assume une plus grande part des dépenses relatives à l'enfant parce que la mère ne peut pas acheter des vêtements convenables. La différence de salaire ne fait pas tout, elle peut par exemple être surendettée.

Enquête sociale ou non, cet enfant n'a pas des conditions de vie correctes. Vous rapportez des comportements montrant qu'il est déjà perturbé. Les enquêtes sociales ne sont jamais un plaisir, mais ce sont des professionnels

formés qui interviennent... professionnels qui sont par exemple aptes à ouvrir les placards et le frigo ou venir faire des observations à domicile pour vérifier dans quelles conditions vit l'enfant, ce qu'il mange, quelles sont les mesures d'hygiène mises en place...

Je vous conseille donc de suivre le conseil de l'avocate, et de demander une enquête sociale qui est un mal nécessaire, en permettant d'établir si oui ou non cet enfant vit dans des conditions néfastes chez sa mère. Les services sociaux pourront constater les mêmes choses que vous, mais sans être soupçonnés de partialité.

Par yapasdequoi

Pour le moment vous n'avez que des affirmations sans preuve que l'enfant est négligé.
Avant de présenter la demande au juge, il faut un dossier solide qui démontrera que l'enfant sera mieux en résidence principale chez vous.
Des témoignages de l'école seraient aussi utiles.
La démonstration ne peut pas non plus s'appuyer exclusivement sur des critiques de la mère.
Sauf si elle est d'accord pour cette nouvelle organisation, ce sera compliqué.